

## Pétitions

## LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA SITUATION DE M<sup>ME</sup> OLGA MEDVEDKOVA

**M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si nous voulons éviter une guerre atomique, il faut absolument continuer à exercer des pressions sur les deux superpuissances pour réduire les tensions, ce que le premier ministre s'attache précisément à faire. On s'intéresse beaucoup à Olga Medvedkova qui a été accusée par le gouvernement soviétique de s'adonner à des activités concernant le maintien de la paix et qui a de profondes affinités avec des groupements de notre pays comme le groupement des médecins en faveur de la responsabilité sociale.

Comme il faut absolument continuer à exercer des pressions sur les deux superpuissances, le gouvernement est-il en train de faire le nécessaire pour protester auprès du gouvernement soviétique et l'empêcher de mettre M<sup>me</sup> Medvedkova en prison ou de la condamner?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, j'ai quelques renseignements sur cette affaire. Sauf erreur, cette personne n'est pas en prison, mais elle a été arrêtée. Je me renseignerai de nouveau pour voir si on peut l'aider.

*Et les députés progressistes conservateurs étant de retour à la Chambre.*

\* \* \*

● (1500)

## LES CHEMINS DE FER

L'AVENIR DES SUBDIVISIONS AU MANITOBA

**M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River):** Monsieur le Président, je tiens à souhaiter la bienvenue aux conservateurs qui sont en retard. Je voudrais poser une question au ministre des Transports. Il le sait, la Commission canadienne des transports a tenu environ 18 audiences au Manitoba. Chaque fois, la balance a penché en faveur des chemins de fer. Le ministre peut-il me garantir qu'il s'occupera des subdivisions de Winnipegosis et d'Oakland pour s'assurer qu'elles fassent partie du réseau permanent jusqu'en l'an 2000, comme certaines autres subdivisions?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Monsieur le Président, on a fait plusieurs appels contre les décisions de la CCT sur les embranchements. Je suis en train d'examiner ces décisions. J'espère que nous pourrions prendre une décision sur chaque cas avant la fin de la nouvelle année. Je serais, certes, tout disposé à veiller à ce que le député de Dauphin soit un des premiers à savoir ce qui se passe à Winnipegosis. Je sais que c'est une affaire qui lui tient à cœur.

\* \* \*

## PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**M. le vice-président:** J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau les

rapports du greffier des pétitions, qui déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le lundi 19 décembre 1983 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—LE REJET EN COMITÉ PLÉNIER D'UN ARTICLE DU PROJET DE LOI C-2

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur le Président, la présidence a déclaré à 14 heures qu'elle entendrait un rappel au Règlement dont je venais de lui donner avis. Un membre du personnel de la présidence a reçu l'avis en question adressé à M<sup>me</sup> le Président, à 13 h 57 aujourd'hui. Voici la teneur de la lettre datée du 20 décembre 1983:

A 12 h 50 aujourd'hui, pendant l'étude du projet de loi C-2 en comité plénier, le gouvernement a été défait sur l'article 6 de ce projet de loi, le président du comité plénier ayant déclaré, après le décompte du vote . . .

**M. Pinard:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Il est difficile de permettre un autre rappel au Règlement, alors que le député qui a soulevé le premier n'a pas encore terminé.

**Des voix:** Bravo!

**M. le vice-président:** La présidence entend le président du Conseil privé à l'instant . . .

**M. Pinard:** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

**M. le vice-président:** Le président du Conseil privé soulève la question de privilège.

[Français]

**M. Pinard:** Monsieur le Président, je pose la question de privilège étant donné que le privilège le plus sacré que nous ayons à la Chambre est celui de la libre expression, de la liberté de parole, et c'est le seul privilège des députés qui peut faire l'objet d'une question portée à votre attention. Je prétends que du côté ministériel, avant que le député n'argumente sur la question, nous avons été privés de notre droit de parole, que nous avons le privilège, le droit de présenter notre argumentation au Comité plénier. D'ailleurs, le président du Comité plénier, à 13 heures lorsqu'il a ajourné la Chambre, a clairement indiqué qu'il voulait entendre d'autres représentations avant de prendre une décision finale, et la règle *audi alteram partem* dont parlait le très honorable premier ministre tantôt doit s'appliquer. Alors, étant donné les circonstances, je prétends que nos privilèges sont affectés par le fait que vous entendiez maintenant le député de Yukon (M. Nielsen) sur un rappel au Règlement qui a trait à des procédures qui se déroulaient, et ce n'est pas par voie d'appel qu'il le fait en Comité plénier. Nous entendons argumenter à l'étape du Comité plénier avant qu'il ne continue à s'amuser aux dépens des petits contribuables, détenteurs de polices d'assurance, et d'empêcher ainsi la Chambre de procéder normalement à ses travaux . . .